



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection Education Nationale

Mesdames, Messieurs les professeurs,
Chères et chers collègues,

Caen et Rouen, le 21 septembre 2020

Les IEN ET EG de l'académie de Normandie

En ce début d'année scolaire, nous vous remercions pour l'ampleur et la qualité du travail accompli l'année dernière. Votre réactivité et votre engagement au service de la réussite des élèves dans un contexte sanitaire particulier permettent d'envisager la rentrée dans les meilleures conditions possibles. L'objet de ce courrier a pour vocation de réaffirmer un certain nombre de **priorités** qui vont guider notre action dès la rentrée.

S'il s'agit tout d'abord d'assurer la santé des élèves et des personnels, il nous faut poursuivre les objectifs d'éducation en lien notamment avec les grands **axes de la transformation de la voie professionnelle**.

En ce début d'année, il est nécessaire de **consolider les apprentissages et l'acquisition des compétences** que la période de confinement aurait pu fragiliser. La **lutte contre le décrochage** et la persévérance scolaire doivent plus que jamais rester au cœur des préoccupations des équipes avec une attention spécifique aux élèves à besoins particuliers.

Pour répondre à ces enjeux, un travail de **positionnement pédagogique** des élèves est à effectuer dès leur prise en charge en mobilisant différentes modalités :

- les évaluations nationales pour les élèves de 2nde Baccalauréat Professionnel et, à cette rentrée, pour les élèves de 1^{ère} année de CAP,
- toute forme d'évaluation diagnostique (disciplinaire ou transversale, individuelle ou collective, écrite ou orale) conçue au sein des établissements.

Plusieurs moments peuvent permettre de réaliser ces évaluations : les temps d'enseignements disciplinaires, les modules d'**AP**, la semaine d'intégration ou tout autre moment propice à l'identification des besoins des élèves.

Il est essentiel de prévoir un temps de **diagnostic partagé** au sein de l'équipe pédagogique pour une meilleure prise en charge des besoins spécifiques de chaque élève. Les progressions pédagogiques doivent se dérouler normalement ; les difficultés seront prises en charge grâce à la pédagogie différenciée et au renforcement de l'AP. Des **PFMP** positionnées tôt dans l'année scolaire peuvent permettre à des élèves en cours de cycle de retrouver du sens à leur formation et de relancer une dynamique d'apprentissage.

L'année scolaire 2020-2021 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle avec notamment la possibilité d'adapter le parcours pédagogique des élèves de CAP. Nous attirons également votre attention sur l'importance d'agir collectivement afin d'accompagner les élèves dans la construction des compétences orales, notamment dans la perspective de l'épreuve finale du chef d'œuvre.

Dans le cadre de cette deuxième année de déploiement de la transformation de la voie professionnelle, les enseignements en co-intervention se poursuivent. Le chef d'œuvre devient un espace et un objet d'apprentissage pour les élèves de première Baccalauréat Professionnel.

Pour vous accompagner tout au long de cette année scolaire, un certain nombre de ressources figure sur le **site académique** dédié à la transformation de la voie professionnelle, site qui sera alimenté progressivement.

Ces priorités s'inscrivent dans un contexte d'exercice particulier et nous ne pouvons faire l'impasse sur les conditions sanitaires de cette rentrée. Si nous espérons tous maintenir des conditions d'enseignement les plus normales possibles, il nous faut envisager toutes les situations.

Contrairement au mois de mars dernier, les connaissances sur le virus sont plus nombreuses et sa circulation est mieux observée. Nous pouvons espérer qu'un long confinement généralisé ne se mettra pas de nouveau en place, mais les situations peuvent être fort différentes suivant les territoires et suivant le moment de l'année. Il n'est donc pas impossible que vous rencontriez, au cours des prochains mois, l'une des trois situations suivantes, la première étant celle que l'on espère la plus pérenne :

- **Etablissements scolaires ouverts, effectifs normaux.** Les contraintes pour faire respecter au mieux la distance physique ainsi que le port du masque peuvent néanmoins créer quelques perturbations dans les situations d'apprentissages classiques. Nous pensons plus particulièrement à l'enseignement des techniques professionnelles, à l'ensemble des travaux pratiques, à la pratique de l'EPS, et aux langues vivantes mais également à toutes les situations de coopération entre élèves, ce qui peut potentiellement concerner toutes les disciplines. Les courriers de vos inspecteurs donneront des précisions quant aux aménagements possibles, en s'appuyant notamment sur les retours d'expériences de ces derniers mois, ce dans la continuité de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle.

Si cette situation peut être la plus courante dans les premières semaines de cette nouvelle année scolaire, elle peut néanmoins être amenée à changer rapidement. Aussi est-il nécessaire d'utiliser les premiers jours de cette rentrée scolaire pour vérifier la connaissance par les élèves des outils utiles à l'enseignement à distance, notamment le fonctionnement des ENT, faire l'inventaire des adresses mails ainsi que du matériel à disposition des familles (des prêts peuvent être envisagés). Il convient d'apporter la plus grande attention aux élèves entrants qui débutent une nouvelle phase de leur scolarité en lycée professionnel.

- **Etablissements ouverts, effectifs allégés.** Dans le cas d'une circulation active du virus dans un espace donné, il pourrait être demandé un allègement substantiel des effectifs, conduisant les élèves à être présents une semaine sur deux. Chaque discipline développera les stratégies les mieux adaptées. Il importe que les progressions se poursuivent en adaptant les apprentissages aux moments où les élèves sont présents dans l'établissement (*de facto* en groupes réduits) ainsi qu'aux moments où ils sont en autonomie guidée à la maison. Il ne s'agit pas pour les enseignants d'assurer à la fois une journée de cours en établissement puis une autre séquence d'enseignement à distance, mais de prévoir une progression pédagogique qui prend en compte la spécificité de ces deux situations.
- **Etablissements fermés ou groupe d'élèves mis à l'isolement.** L'enseignement à distance se met alors en place, les expériences du printemps dernier nous sont utiles pour nous adapter au mieux à ce genre de situation. Comme dans les cas précédemment évoqués, les inspecteurs accompagneront les équipes en amont. Le travail préparatoire évoqué (familiarisation des élèves avec les ENT, vérifications des liens électroniques des familles et des équipements disponibles) est indispensable pour que l'enseignement se poursuive dans les meilleures conditions. Pour éviter les difficultés rencontrées précédemment, il convient que chaque équipe s'entende en amont sur les outils utilisés, dans le cadre de la politique de l'établissement, afin que les élèves n'aient pas à s'adapter à plusieurs plateformes, tout comme il est nécessaire d'utiliser les outils répondant au mieux aux normes de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD). Il peut également être intéressant de répartir le suivi des élèves sur l'ensemble de la communauté éducative, à raison d'une dizaine d'élèves par adulte référent. Il ne peut être envisagé de laisser cette fonction aux seuls professeurs principaux.

Des conseils organisationnels pratiques sont disponibles sur le site du ministère : <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

Nous avons bien conscience des importantes adaptations que vous avez mises en place au cours de l'année dernière. Cette expérience acquise permet d'envisager plus sereinement le déroulement de cette nouvelle année scolaire si les conditions sanitaires viennent en perturber le déroulement d'une façon ou d'une autre.

Vous pouvez compter sur la présence et la disponibilité des corps d'inspection pour vous aider dans ces situations. Les inspectrices et les inspecteurs de l'académie de Normandie vous souhaitent une bonne année scolaire et vous assurent de leur présence à vos côtés.

Les IEN ET EG de l'académie de Normandie

Corps d'inspection du second degré IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

Mesdames, Messieurs les chef(fe)s d'établissements
Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s de biotechnologies, coiffure, esthétique,
horticulture, sciences et techniques médico-sociales.

Nous tenons à vous souhaiter une excellente année scolaire et nous adressons la bienvenue à tous les professeurs nouvellement nommés dans l'académie.

Nos vœux de réussite accompagnent les professeurs stagiaires que nous félicitons.

Nous tenons à vous remercier pour votre investissement au quotidien au service de la réussite des élèves et pour votre implication dans les multiples missions au sein de l'institution et notamment dans le déroulement des examens et concours qui se sont déroulés d'une manière bien différente en juin dernier et au cours de ce mois de septembre.

Cette rentrée 2020 est marquée par l'arrivée de Nathalie BERTHELOT sur le territoire de Caen et de Fatima CHAJAI sur le territoire de Rouen. Elles poursuivront au côté de Anne CHARRIERAS et Laurence GALLAND le travail engagé.

La mise en œuvre des techniques professionnelles et des enseignements :

Le protocole sanitaire national, décliné dans chaque établissement, s'applique de fait à l'ensemble des filières. La mise en œuvre des techniques professionnelles est assujettie au respect du protocole sanitaire en vigueur et l'utilisation de matériel individuel est à privilégier. Les filières et enseignements du secteur SBSSA permettent d'effectuer facilement des liens avec les gestes barrières et les protocoles sanitaires en vigueur.

Afin de limiter certaines manipulations ou gestes professionnels qui pourraient être difficiles à réaliser au regard du protocole sanitaire, des stratégies et outils peuvent être envisagés :

- utilisation de supports ou applications numériques ;
- démonstration d'une technique professionnelle par l'enseignant ;
- démonstration d'un geste professionnel maîtrisé par un élève ;
- analyse d'une pratique filmée ;
- démarche expérimentale présentée par un élève ;
- utilisation de mannequins ou de têtes malléables ;
- modalités de travail en classe inversée.

Ceux-ci ne sont pas exhaustifs, ils sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles préconisations et s'appliquent lorsque la situation sanitaire permet l'accueil de tous les élèves dans les établissements.

Le secteur SBSSA en évolution :

- ✓ PSE
 - Le nouveau programme de PSE en première baccalauréat professionnel se poursuit cette année ainsi qu'en deuxième année de CAP

- La parution des nouvelles modalités d'évaluation se trouve au JO du 5 juillet 2020

- ✓ SST et PRAP2S : la reprise des formations n'est pas d'actualité ; nous vous tiendrons informés des évolutions le cas échéant.

- ✓ Diplômes rénovés mis en œuvre en septembre 2020 :
 - Le CAP Production et Service en restaurations
 - Le baccalauréat professionnel Technicien en prothèse dentaire

- ✓ Mise en œuvre de la famille des métiers de la beauté et du bien-être

- ✓ Nouveaux diplômes à la rentrée 2020 :
 - Le baccalauréat professionnel animation - enfance et personnes âgées
 - Le baccalauréat professionnel métiers de la coiffure

Ces évolutions feront l'objet de formations et d'un accompagnement des équipes pédagogiques concernées.

Au-delà des visites dans les établissements, vous pouvez nous joindre via nos adresses de messagerie professionnelle :

- périmètre de Caen,
nathalie.berthelot@ac-normandie.fr / anne.charrieras@ac-normandie.fr ;
- périmètre de Rouen,
fatima.chajai@ac-normandie.fr / laurence.galland@ac-normandie.fr ;

sous-couvert de votre chef d'établissement et si besoin en lien avec les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques que nous remercions également pour leur collaboration.

Nous insistons sur le fait que la voie de communication via les chefs d'établissements doit être respectée du fait de son caractère institutionnel.

Nous restons à votre écoute et souhaitons vous accompagner dans la mise en œuvre rigoureuse, bienveillante et innovante de votre enseignement, au service de la réussite de tous les élèves.